

M. Gillies: Le ministre pense-t-il donc qu'il ne peut rien faire pour enrayer l'inflation grâce à une politique financière, tout comme il ne peut rien faire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit pas d'une question supplémentaire, mais d'un argument et une question ainsi formulée n'est pas recevable.

[Plus tard]

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à adresser au ministre des Finances; elle se rattache à la question posée par le représentant de Don Valley. Le 11 octobre, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré que la croissance économique est responsable de l'inflation dans une large mesure. Le ministre est-il d'accord? Dans l'affirmative, ses politiques et ses méthodes actuelles s'en inspirent-elles?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question peut être posée directement sans demander au ministre s'il est d'accord avec une autre déclaration. Une question posée de cette façon est irrecevable.

* * *

L'IMMIGRATION

LE PROGRAMME DE RECTIFICATION—LA POSSIBILITÉ DE PROLONGATION AU-DELÀ DU 15 OCTOBRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AUX RÉFRACTAIRES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une ou deux questions au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Peut-il nous dire, ainsi qu'aux habitants de notre pays, pendant combien de temps il envisage d'évaluer la situation au sujet du rajustement de notre loi sur l'immigration, et à quelle date il envisage de signaler au pays si la date limite du 15 octobre est définitive?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il me semble pratique et logique d'attendre au moins de disposer de tous les chiffres du programme avant de déterminer si réellement un grand nombre de personnes n'ont pas été touchées par le programme. J'aimerais connaître la réaction du député lorsqu'il évaluera lui-même le programme.

M. Alexander: Je prétends que les députés conservateurs ont beaucoup collaboré à cette initiative sérieuse. J'aimerais demander au ministre ce qu'il a l'intention de faire à propos des immigrants illégaux qui ne seront pas inscrits le 15 octobre à minuit. Comment pense-t-il les dépister et comment a-t-il l'intention de les traiter? La rumeur semble circuler que l'on serait à préparer une chasse aux sorcières.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, cette idée d'une «chasse aux sorcières» est venue de sources que je ne connais pas et je la nie totalement. Nous avons dit, et je pense que tous les députés étaient d'accord, lorsque nous avons parlé du

Questions orales

bill C-197 qu'une fois le programme terminé, la loi actuelle s'appliquerait. Nous n'avons pas l'intention d'appuyer sur les dispositions relatives à l'application de la loi et d'entreprendre une chasse aux sorcières mais nous comptons bien appliquer la loi actuelle lorsque la présence d'immigrants illégaux chez nous nous sera signalée.

* * *

LES TRANSPORTS

LES SERVICES DE BAC TERRE-NEUVE ET ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE—L'ACCUMULATION DES COLIS À NORTH SYDNEY

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Étant donné la déclaration que le ministre a faite vendredi dernier au sujet des services de bac de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement a-t-il l'intention d'établir une société de la Couronne qui assumera la responsabilité constitutionnelle qu'a le gouvernement de fournir à ces deux provinces des services de bac continuels? Puis-je également demander quels sont les efforts faits par le gouvernement pour liquider les arriérés au bac entre North Sydney et Terre-Neuve à la suite de la grève du rail?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà annoncé que nous avons restructuré l'administration des services de bac dans les provinces de l'Atlantique. J'ai déclaré cela il y a quelques jours. Il y aura une administration distincte présidée par M. Tingley à Terre-Neuve et quelques unités détachées à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Nous espérons que cette nouvelle formule permettra d'assurer un service plus efficace. Cette administration sera en mesure de prévoir l'avenir, et de faire des recommandations mais n'aura aucun lien avec le CN.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, nous faisons l'impossible pour rattrapper le retard. Environ 20 bateaux font la navette entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et le 24 septembre, il y avait 937 voitures qui attendaient de passer. Ce nombre est maintenant réduit à 702 voitures et comme les choses vont maintenant très vite nous espérons venir à bout de ce qui reste d'ici quelques semaines.

LES SERVICES DE BAC TERRE-NEUVE ET ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LES RÉPERCUSSIONS DES CONFLITS OUVRIERS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre au moyen d'une question supplémentaire si, grâce à la nouvelle administration dont le ministre a parlé dans son communiqué au sujet des services de bac du CN, ces services n'auront plus à souffrir des conflits ouvriers qui frapperont les sociétés ferroviaires et si le ministre peut maintenant garantir que ces services ne seront plus jamais interrompus?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas cela. Je pense que si nous enlevons le droit de grève aux travailleurs, il faudra en discuter à la Chambre et je suppose que de nombreux députés auront leur mot à dire à ce sujet.